



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Affaires Générales et Démarches Transversales

**24/AR39**

PÔLE ARRÊTÉS

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme SANNA

Directrice des Affaires Générales et Démarches Transversales

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le

17 SEP. 2024

## **24/AR39 DESIGNATION DE MADAME FABIENNE RABASSE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE LA 2° A LA 5° CATEGORIE, DES COMMUNES DE 20 000 HABITANTS ET PLUS**

**Josée MASSI**, Maire de TOULON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment son article R123-1 et suivants,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L2122-19 qui prévoit que le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature, au directeur général des services, directeur général adjoint des services de mairie, directeur général, directeur des services techniques et responsables de services communaux.

**VU** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),

**VU** l'arrêté du 22 juin 1990 modifié, relatif aux établissements recevant du public de 5ème catégorie,

**VU** l'arrêté préfectoral n°16/032 du 16 mars 2016 portant création des Commissions communales pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public des communes de 20 000 habitants et plus,

**VU** l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

**VU** l'arrêté 23/AR59 du 3 mai 2023 portant désignation de Madame Fabienne RABASSE en qualité de représentant du Maire au sein de la commission communale susvisée,

**CONSIDERANT** le départ de Madame Audrey KERDELHUE sur une autre commune et son remplacement par Madame Sophie STEFANINI,

**ATTENDU** qu'il convient dans un souci de bonne administration d'abroger l'arrêté 23/AR59 du 3 mai 2023 et de procéder au remplacement de Madame Audrey KERDELHUE par Madame Sophie STEFANINI,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 :**

L'arrêté 23/AR59 du 3 mai 2023 est abrogé.

#### **ARTICLE 2 :**

Madame Fabienne RABASSE, Chef du Service Commissions Communales de Sécurité et d'Accessibilité au sein de la Direction Sécurité Civile, est désignée en qualité de membre avec voix délibérative pour représenter la Commune de Toulon à la Commission Communale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, de la 2ème à la 5ème catégorie, des communes de 20 000 habitants et plus.



**ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabienne RABASSE, Monsieur Franck PERNIN, Inspecteur de mise en conformité du Service Commissions Communales de Sécurité et d'Accessibilité, est désigné pour la mission visée dans l'article 2 du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck PERNIN, Monsieur Arnaud FADDA, Inspecteur de mise en conformité du Service Commissions Communales de Sécurité et d'Accessibilité, est désigné pour la mission visée dans l'article 2 du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud FADDA, Madame Sophie STEFANINI, Assistante de direction au sein de la Direction Sécurité Civile, est désignée pour la mission visée dans l'article 2 du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie STEFANINI, Monsieur Cyril COLLILIEUX, Directeur Sécurité Civile Communale, est désigné pour la mission visée dans l'article 2 du présent arrêté.

**ARTICLE 7 :**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux fonctionnaires cités dans les articles 2, 3, 4, 5 et 6.

**ARTICLE 8 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 12 septembre 2024

**Josée MASSI**  
Maire de Toulon

**Voies et délais de recours :**

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

Transmis au contrôle de légalité le : 17 SEP. 2024  
Accusé de réception le : 17 SEP. 2024  
Affiché le :  
Notifié le :



17 SEP. 2024

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

24/AR39 DESIGNATION DE MADAME FABIENNE RABASSEAU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE LA 2. A LA 5. CATEGORIE, DES COMMUNES DE 20 000 HABITANTS ET PLUS

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/09/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/09/2024

---

**Numéro de l'acte :** lmc1348374 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240912-lmc1348374-AR

---

**Date de décision :** 12/09/2024

**Acte transmis par :** Sophie MANA ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants